

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DU TARN**

**COMMUNE DE RIVIERES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 24 mai 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (*arrivée à 18h45*), CASAGRANDE Hervé (*arrivée à 20h00*), DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivée à 18h45*), HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

**Absents excusés** : BOUAT Valérie, CHOPO Guy.

**Procuration** : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

**Secrétaire de séance** : DON Daniel.

**Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence du quorum lors de la séance prévue le 17 mai 2023, l'ordre du jour reste identique sur la présente séance.**

**Il demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.**

**Madame BERMES Marie-Christine souhaite faire apparaitre sa remarque sur l'absence de la réunion de la commission budget en amont du conseil relatif aux budgets.**

**2023/018 – Délibération : Promesse unilatérale d'achat SAFER**

Monsieur le maire donne lecture de la promesse unilatérale d'achat envoyée par la SAFER concernant deux parcelles attenantes, en nature de terre de culture appartenant à M. et Mme ROUSSEL : AC 95 (79a75ca) & AC 96 (1ha32a70ca), soit une surface totale : 2ha12a45ca, pour un montant total de 39 060€ TTC, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER,
- Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour transmettre ce dossier au notaire de la commune,
- Accepte le montant de 39 060€ TTC pour l'achat des terrains Dit que les crédits sont au budget 2023.

L'acquisition de ces parcelles aura un but d'intérêt général permettant le développement d'un site touristique autour de l'activité du Golf.

D'autre part, la commune s'engage à trouver l'équivalent de surface au second candidat, à savoir Monsieur HERAL Rémy.

**Adopté à l'unanimité.**

*18h45 : Arrivées de Madame FERRET Myriam et Monsieur CAILHOL Thierry*

### **2023/019 – Délibération : Acquisition parcelle « POUJADE »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle C 300 (phase 1), d'une superficie de 1 710m<sup>2</sup>, sises à Soubares, appartenant à Madame POUJADE Michèle veuve BOISSY, par le biais d'échange à l'amiable. Il est convenu de la part des 2 parties que cette compensation financière se fera à hauteur de d'environ 35 000€, par des parcelles situées dans la zone de Mondeous.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Délibération : Acquisition parcelle « Champ de Demurs »**

Suite au refus du Permis de Construire de 16 habitations individuelles de vacance, proposition est faite aux Elus d'acquérir la parcelle AB249 appartenant à la « Résidence Les Pins » dont le siège social est fixé à Albi. Il s'agit de la parcelle de l'ancien Ludocamp dont la superficie est de 2 894m<sup>2</sup>. Après négociation avec le vendeur suite à échange de mails, la proposition de vente qui a été faite à la commune est de 140 000€ (hors frais de notaire).

Par l'acquisition de cette parcelle dont les projets communaux sont les suivants :

la délibération est reportée à une date ultérieure, un manque d'éléments apparaissant sur ces futurs projets.

### ***20h00 : Arrivée de Monsieur CASAGRANDE Hervé***

### **2022/020 – Délibération : Déport au titre du Code de l'Urbanisme**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Considérant le permis d'aménager n° PA 081 225 17 T0001 accordé par arrêté municipal en date du 27/06/2017, une demande de réduction immobilière est envisagée par le lotisseur. Le maire étant empêché, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la demande à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal de désigner Monsieur CASAGRANDE Hervé à cet effet.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Réunion publique**

Une réunion publique est prévue mercredi 07/06 à 20h30 à la salle des fêtes. Plusieurs sujets seront exposés : Cœur de Bourg, Terrain de beach, ancienne piscine, CCID, PLU, travaux école, chapelle de la Courtade Basse...

### **Devenir de la chapelle de La Courtade Basse**

Cet édifice n'ayant pas servi depuis de très nombreuses années et n'apparaissant plus sur le registre de la paroisse, il a été abordé l'idée de faire une demande de désaffectation et de désacralisation de ce lieu sacré auprès du diocèse. L'Abbé de la paroisse de Gaillac nous informe que M. l'évêque souhaite connaître les possibles orientations que la commune souhaite donner à ce bâtiment avant de faire éventuellement évoluer notre démarche et d'accepter ou non notre demande. Au vu de sa fonction initiale, l'idée étant de rester dans la sauvegarde patrimoniale et d'en faire peut-être un lieu culturel. Une délibération sera alors à transmettre au diocèse. Dans cette attente, un groupe de travail porté par Mesdames BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse et Messieurs CAILHOL Thierry, MAUREL Jean-Claude va se mettre en place. De plus, afin de mettre en place une concertation, la population sera invitée à donner son avis, ses idées, via le prochain bulletin municipal.

### **Terre de jeux 2024**

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, CROS-CDOS, CTOS) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux. Il est proposé aux élus la création d'un compte « Paris 2024 », afin d'obtenir la labellisation.

### **Caravane des Sports**

La 3<sup>e</sup> édition de la caravane du sport tarnais du Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn et du Conseil départemental du Tarn, fera une halte à Aiguelèze le mardi 25 juillet 2023.

## **Questions diverses**

### **Cimetière**

Monsieur le Maire tient à souligner l'ensemble de l'aménagement du cimetière du village qui a été porté par Madame Marie-Thérèse BRILLANT. A cela s'ajoute un considérable travail informatique et numérique mettant en lien les concessions avec leurs documents annexes. La prochaine étape est le long dossier de reprise des concessions abandonnées.

### **Inauguration terrain de Beach**

La date d'inauguration du terrain de beach d'Aiguelèze sera définie ultérieurement.

### **Baignade en milieu naturel**

Le site sera praticable sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2023 tous les jours du lundi au dimanche de 14h30 à 19h00.

### **Bâtiment ancienne Piscine**

Le dossier suit son cours.

### **Aménagement cœur de Bourg**

Le cabinet d'architecture CLUZEL devrait prochainement déposer le permis de construire relatif à la transformation des anciens vestiaires de foot en local santé.

### **Parking Surcouf**

Seront prochainement rédigées des permissions de voirie donnant des précisions au niveau de l'accès à toutes les maisons.

### **Livresse des mots**

*1 auteur/1 vigneron/1 commune...* L'agglomération Gaillac-Graulhet vous propose un évènement littéraire et gustatif "Livresse des mots", en partenariat de la Maison des Vins. Cet itinéraire culturel est une invitation à découvrir et dynamiser notre territoire autour d'une pause conviviale et heureuse ouverte à tous les habitants.

Rendez-vous le dimanche 24 septembre de 11h00 à 13h00 à Aiguelèze, sur l'aire de skatepark (plateforme de béton) ou en cas de pluie dans la salle des fêtes. Venez nombreux participer à cet évènement (5€/personnes). La commune remercie par avance l'association Festi'River de leur présence ce jour-là.

### **Communauté d'Agglomération**

Les élus sont invités à la « Fête des agents » organisée par la Communauté d'Agglomération prévue le mardi 13 juin à partir de 18h30 à la salle multiculturelle de Téco. Les élus intéressés sont invités à répondre via le formulaire en ligne avant le 1<sup>er</sup> juin, selon le mail qui leur a été adressé.

### **Bleuet de France**

Le Bleuet de France est le symbole de la mémoire et de la solidarité, en France, envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins. En 2023, cette œuvre nationale s'est dotée d'un statut juridique devenant ainsi un fonds de dotation. Les élus sont informés de la possibilité de délibérer pour délivrer une subvention à l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre. Les élus émettant un avis plutôt positif, le sujet sera abordé lors du vote du prochain budget.

### **Dôme des arts**

L'école de danse présentera son spectacle à Cap Découverte le dimanche 18 juin de 14h00 à 19h00.

### **Enquête publique**

Par arrêté préfectoral du 5 mai 2023, une enquête publique en vue de l'examen de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société PIERRE FABRE MEDICAMENTS, pour l'exploitation d'un site de production pharmaceutique et cosmétique situé sur le territoire de la commune de Gaillac, aura lieu du 12 juin à 9h00 au 18 juillet 2023 à 17h00, sur les communes de Brens, Gaillac, Rivières et Senouillac.

Sur cette période le commissaire enquêteur nommé, à savoir Monsieur Jean-Marie PUECH, tiendra plusieurs permanences. Celle sur Rivières s'effectuera le mardi 27 juin de 15h00 à 17h00.

### **Commune de Montans**

En soutien aux Elus de Montans, un rassemblement d'élus a été instauré lundi 15 mai à 17h30 devant la mairie de Montans où des opposants à l'usine d'enrobé se sont manifestés par des tags sur la devanture de la mairie.

### **Toscane Occitane**

L'office de tourisme La Toscane Occitane, organise un forum gratuit des « Loisirs et du tourisme local » sur la journée du samedi 3 juin. Au programme 50 stands d'animations (jeux, visites guidées, ateliers) et dégustations à venir découvrir dans les jardins de l'Abbaye Saint-Michel.

**Fin de la séance : 20h26**

**Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.**

**Le Secrétaire de séance,  
Daniel DON.**

**Le Maire,  
Christophe HERIN.**